

Manifeste pour la transition juste : faire des transformations écologiques des réalités opérationnelles et des leviers de justice sociale

Chacun de nous aspire, individuellement et collectivement, à un futur désirable. Or notre modèle de développement nous a fait franchir plusieurs des limites environnementales qui garantissent un espace de développement sécurisé pour l'humanité (climat, eau, sols, biodiversité, etc.). Il est urgent de transformer notre modèle économique et social !

Nous devons agir dès à présent pour atteindre les objectifs que nous nous sommes volontairement fixés pour y parvenir. Pour la CFDT, la transition juste est la seule voie de passage des transformations écologiques à enclencher. Parce que tous les citoyens et tous les travailleurs ne sont pas égaux face aux dérèglements écologiques ni face aux efforts à faire. Parce que les choix des transformations à opérer et leur mise en œuvre doivent être débattus et construits démocratiquement, à tous les échelons. Il n'y a pas de fatalité mais des décisions collectives à prendre.

Les travailleurs sont en première ligne des transformations : à la fois parce qu'ils sont ceux qui les mettent en œuvre et peuvent les accélérer ; mais aussi parce qu'ils sont les premiers à subir les conséquences non anticipées des changements. Pour minimiser les risques sur les activités économiques et les emplois et maximiser le potentiel de ces transformations en termes de développement des emplois et des compétences, il faut rendre les travailleurs acteurs et même accélérateurs des changements.

Au-delà des processus de concertation et de consultation, indispensables, un véritable dialogue stratégique – social, écologique, économique – doit s'engager dans chaque territoire, filière, branche, entreprise, administration.

Engagée de longue date sur les questions environnementales, préoccupée d'accompagner les travailleurs dans les évolutions du travail et forte de sa volonté d'accélérer les transformations écologiques, la CFDT est mobilisée à tous ces échelons avec la transition juste comme boussole, qui articule enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Le présent document expose la vision CFDT de la transition juste et les transformations à accélérer. Il détaille le corpus revendicatif coconstruit entre les différents champs professionnels et territoires pour porter cette ambition aux différents échelons, corpus qui continuera à s'enrichir au fur et à mesure de l'émergence de nouveaux enjeux et de la mise en œuvre des transformations écologiques, en tenant compte des difficultés rencontrées comme des pratiques vertueuses identifiées.

Notre objectif syndical vise à faire des contraintes que nous imposent les limites planétaires des opportunités sociales et économiques pour mieux se nourrir, mieux travailler, mieux se déplacer, mieux se loger... mieux vivre en somme.

En définitive, c'est bien un projet de société qu'il s'agit de construire démocratiquement, avec l'objectif de créer des richesses qui permettent d'augmenter le progrès social sans détruire la planète et, au contraire, en régénérant les richesses naturelles autant que notre cohésion sociale.

1. L'urgence de transformer notre modèle économique et social 4

Encadré 1. Un modèle qui déborde les limites planétaires 5

2. La transition juste, seule voie de passage des transformations écologiques 7

➤ La transition écologique juste, c'est quoi ? 7

Encadré 2. Répartir équitablement les indispensables efforts de financement 7

➤ La transition écologique juste, pourquoi ? 8

Encadré 3. Anticiper la transition écologique juste, c'est moins de risques, plus de qualité 9

3. Des choix démocratiques et des leviers syndicaux pour agir 10

➤ Nous devons transformer notre manière de créer et de mesurer les richesses 10

➤ Dans un monde aux ressources finies, il est nécessaire de produire ce qui répond aux besoins essentiels : 10

➤ La planification écologique des transformations à accélérer 10

➤ Ces contraintes, la CFDT entend les transformer en opportunités industrielles 11

Nous devons collectivement nous engager à tous les niveaux, dans les territoires, les filières, les branches, les entreprises et les administrations 12

La CFDT s'appuie sur la boussole que constitue la transition écologique juste, qui articule enjeux sociaux, environnementaux et économiques 12

Plusieurs axes charpentent le revendicatif CFDT : 12

Fiche 1. La transition énergétique juste, clé des transformations écologiques, au cœur de l'échelon territorial 14

Fiche 2. La nécessité de prioriser l'allocation des ressources énergétiques 16

Fiche 3. L'impératif de développer des alternatives de mobilité durable, accessibles à tous 16

Fiche 4. L'enjeu de justice sociale des zones à faibles émissions mobilités 18

Fiche 5. Rénovation des logements et lutte contre la précarité énergétique au cœur de la transition écologique juste 19

Fiche 6. Pas de transformation écologique possible sans sécuriser les parcours des travailleurs 20

Fiche 7. La transition écologique juste, levier d'une sous-traitance responsable 22

Fiche 8. L'eau, un bien commun à régénérer et à régir démocratiquement 24

Fiche 9. Pas de transformation écologique possible sans intégration des enjeux de biodiversité 25

Agir avec la CFDT pour garantir une transition juste – Les outils d’Au travail pour le climat 26

1. L'urgence de transformer notre modèle économique et social

Chacun de nous aspire, individuellement et collectivement, à un futur désirable. Or plusieurs des limites environnementales qui garantissent un espace de développement sécurisé pour l'humanité (climat, eau, sols, biodiversité, etc.) sont déjà dépassées, au niveau planétaire comme en France (*voir l'encadré 1*).

Les activités humaines sont responsables de ces dépassements. Elles sont donc à la fois le problème et la solution, dès lors que nous parvenons à inscrire notre modèle de développement dans ces limites.

Cela nécessite une transformation inédite. Une transformation qui n'est pas impulsée par une innovation technologique, comme les révolutions industrielles que nous avons connues par le passé. Il s'agit de s'imposer cette transformation parce qu'il en va de la survie de l'humanité. Des questions économiques et sociales inédites se posent, qui supposent la mobilisation de l'ensemble des acteurs et de l'ensemble des leviers d'action (investissement public et privé, régulation, accompagnement, etc.).

Voilà le cap. Pour l'atteindre, nous nous sommes collectivement fixé des objectifs à l'échelle internationale, européenne et nationale.

- **Atteindre la neutralité carbone en 2050** pour limiter le réchauffement planétaire bien en deçà de 2°C au niveau mondial. Cela exige d'accélérer la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (CO₂), qui doivent être divisées par deux d'ici 2030. Donc de décarboner notre industrie, notre mix énergétique, notre habitat, notre alimentation, nos déplacements... C'est le sens, par exemple, de la fin de vente des moteurs thermiques d'ici 2035.
- **S'adapter aux conséquences, que nous vivons déjà, du dérèglement climatique** (sécheresses, canicules, inondations, etc.), la France étant susceptible de subir une hausse des températures moyennes de 4°C d'ici la fin du siècle. Cela passe par la rénovation énergétique des bâtiments, l'adaptation des infrastructures, la mise au point de procédés technologiques et organisationnels plus économes en richesses naturelles, la renaturation des sols.
- **Préserver et restaurer la biodiversité.** Il s'agit en particulier de réduire de moitié les usages des pesticides ; de restaurer 30 % des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés ; de protéger 30 % d'aires terrestres et marines.
- **Restaurer les richesses naturelles et les matières premières.** Cela suppose de développer massivement l'économie circulaire, qui permet de moins puiser dans les sols et réemployant les matériaux ; de favoriser une gestion durable des ressources en eau ; de réduire notre consommation d'eau et d'énergie.
- **Endiguer les pollutions** chimiques, plastiques, de l'air, des sols et des eaux. Cela nécessite par exemple de mettre fin à l'usage des plastiques à usage unique d'ici 2040, de réduire nos déchets de 30 % d'ici 2030 et la circulation automobile dans les zones polluées.
- **Lutter contre l'artificialisation des sols** avec l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050.
- **Restaurer les puits de carbone**, notamment avec l'objectif de zéro déforestation importée en Europe.

Encadré 1. Un modèle qui déborde les limites planétaires¹

○ **Dérèglement climatique & émissions de gaz à effet de serre**

L'ampleur du réchauffement dépend du cumul des émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le dioxyde de carbone (CO₂). Ces émissions sont le résultat des activités humaines. Elles perturbent l'équilibre climatique : hausse des températures, événements météorologiques extrêmes, montée des océans, disparition d'espèces...

La France est le pays le plus exposé d'Europe aux impacts du dérèglement climatique. En effet, plusieurs types de climat s'y mêlent et elle doit répondre à des aléas plus diversifiés : montée du niveau de la mer, érosion des côtes, canicules, diminution de l'enneigement, effritement des roches, sécheresse, mégafeux, précipitations intenses, inondations.

Ce dérèglement climatique n'est pas sans conséquences pour les êtres humains. En 2022 en France, 2 816 personnes sont décédées pendant les canicules, y compris au travail.

La seule solution, c'est de réduire drastiquement les émissions de GES. En 2022, les émissions en France ont baissé. Mais en tenant compte des émissions importées, l'empreinte carbone moyenne des Français dépasse de 48 % l'empreinte moyenne mondiale en CO₂.

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 nécessite de réduire de 55 % les émissions d'ici 2030 en Europe. En France, la baisse des émissions brutes (hors absorption par les puits de carbone) doit presque doubler d'ici 2030 : il faut une baisse de 17 millions de tonnes équivalent CO₂ par an d'ici 2030 – entre 2019 et 2022, cette baisse n'a été que de - 9,1 Mt éqCO₂ par an, malgré les confinements. Cela donne à voir l'ampleur des transformations à mener.

Dans les **transports** et dans **l'énergie**, la baisse des émissions doit être 3,5 à 5 fois plus rapide qu'en 2019-2022 ; dans **l'agriculture**, il faut aller entre 1,25 à 3,5 fois plus vite ; environ 1,5 fois plus vite dans **l'industrie** ; 1,2 fois plus vite dans le **bâtiment**.

○ **Les graves conséquences des changements d'usage des sols**

L'extension des surfaces agricoles, l'artificialisation des sols réduisent les espaces de forêts, de prairies, de zones humides. Les effets sont drastiques : érosion de la biodiversité, risques d'inondation accrus, hausse des émissions de GES et réduction des possibilités de stockage de carbone dans les arbres et les sols.

La déforestation, mais aussi le dérèglement climatique, réduit la capacité des forêts à jouer leur rôle de puits de carbone indispensable à la régulation du climat.

Or une partie de notre consommation (soja, cacao, huile de palme, viande de bœuf importée) contribue à la déforestation dans le monde. On estime que 12 à 14,8 millions d'hectares de surfaces agricoles et forestières étrangères sont mobilisés chaque année pour produire des biens consommés en France. La déforestation associée est estimée entre 26 300 et 64 400 ha par an (soit l'équivalent de 36 000 à 88 000 terrains de foot par an).

En France, si la surface forestière française augmente, les forêts ont stocké deux fois moins de carbone que prévu dans la stratégie nationale bas carbone entre 2019 et 2021. En cause, des arbres qui grandissent moins et qui meurent davantage, du fait des sécheresses et des ravageurs favorisés par le réchauffement climatique, mais aussi des arbres qui sont davantage prélevés pour différents usages (construction, meubles, énergie, etc.).

○ **Les effets des perturbations du cycle de l'eau**

Le cycle de l'eau participe à réguler le climat sur Terre, et inversement. Le dérèglement climatique et les perturbations du cycle de l'eau (sécheresses, inondations) se renforcent donc mutuellement.

¹ Commissariat général au développement durable (CGDD), *La France face aux neuf limites planétaires*, Théma Analyse, octobre 2023
Rapport annuel du Haut Conseil pour le climat, *Acter l'urgence, engager les moyens*, septembre 2023

À cela s'ajoutent les effets des prélèvements en eau douce pour les activités humaines, qui pèsent à leur tour sur le cycle de l'eau et sa qualité.

La France observe depuis plusieurs années des anomalies d'humidité des sols. Ses nappes phréatiques peinent à se recharger correctement. En 2022, plus de 2 000 communes métropolitaines ont été proches de la rupture d'approvisionnement en eau potable. A Mayotte, c'est une véritable crise de l'eau qui sévit. Ces perturbations du cycle de l'eau entraînent des conséquences sur les populations et leur santé, ainsi que sur de très nombreuses activités humaines : industrie, agriculture, production d'énergie, etc.

- **Biodiversité, la moitié du PIB mondial**

Destruction d'habitats, exploitation d'espèces, pollutions, surexploitation des ressources... le déclin des espaces naturels s'accroît. Cela menace la santé des êtres vivants et leurs milieux de vie, donc le bien-être, et même la survie de l'humanité. 68% des vertébrés (mammifères, poissons, oiseaux, reptiles et amphibiens) ont disparu en moins de 50 ans. Depuis 30 ans, la masse des insectes diminue sur Terre de 2,5 % chaque année, alors qu'au moins 75 % des cultures alimentaires en Europe dépendent des insectes pollinisateurs. L'acidification rapide des océans, c'est-à-dire l'excès de CO₂ lié aux activités humaines et absorbé par les océans, a des effets sur l'écosystème marin, en particulier pour les animaux à coquille. En 2020, le Forum économique mondial chiffrait à 44 000 milliards de dollars les activités économiques dépendantes de la nature, soit plus de la moitié du PIB mondial.

En France, l'indice de risque d'extinction d'espèces a augmenté de 99 % entre 2000 et 2022, contre 36 % dans le reste du monde.

- **Le dépassement des pollutions chimiques et plastiques**

Les pollutions liées à des substances mises en circulation et rejetées dans l'environnement par les activités humaines ne cessent d'augmenter. En 2022, 350 000 produits chimiques sont commercialisés sur le marché mondial.

Environ 22 millions de tonnes de plastiques ont été rejetées dans l'environnement en 2019, dont 6 Mt vers les milieux aquatiques, selon l'OCDE. Ces déchets, qui contaminent les sols, les eaux, l'air et jusqu'au sang humain, peuvent mettre plusieurs centaines d'années à se décomposer. Or la production mondiale de produits plastiques devrait tripler d'ici 2050.

La production de produits chimiques et plastiques augmente si vite que la capacité d'évaluation des risques de ces pollutions pour l'homme, les organismes vivants et leurs milieux de vie est dépassée.

- **Azote et phosphore prolifèrent dans la production agricole**

L'excès d'azote et de phosphore apportés aux cultures (engrais) dégrade les milieux aquatiques (pollution des rivières et océans, du type nitrate, algues vertes) et les sols.

En France l'excès d'azote rejeté dans la nature a atteint la limite planétaire (55kg/ha). Et ce bilan ne tient pas compte des excès générés à l'étranger par les importations françaises de produits agricoles.

- **Qualité de l'air : les effets des particules fines se comptent en milliers de morts**

Pour partie liées à la combustion fossile ou de biomasse, ou à des activités mécaniques (labours, moissons, chantiers, etc.), les aérosols en suspension dans l'atmosphère augmentent et influent sur le climat et la santé. S'agissant des plus petits aérosols, les particules fines, Santé publique France estime qu'en 2021, près de 40 000 décès de personnes âgées de 30 ans et plus étaient attribuables à une exposition aux particules fines.

1. La transition juste, seule voie de passage des transformations écologiques

Seule une **transition juste** permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés pour inscrire notre modèle de développement dans les limites planétaires et environnementales.

Ce concept a été construit par le syndicalisme international, inscrit dans l'Accord de Paris et réaffirmé à la conférence internationale du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) en juin 2023 par les représentants des 187 Etats membres, des organisations patronales et syndicales.

➤ La transition écologique juste, c'est quoi ?

La transition écologique juste repose sur **deux piliers, l'impératif de justice sociale et de démocratie** :

- **Tout le monde n'est pas égal face aux désordres écologiques. Il faut donc hiérarchiser les responsabilités, en répartissant équitablement les efforts et en aidant les plus vulnérables.** On ne peut pas demander à une personne qui ne peut pas se chauffer en hiver de réduire sa consommation d'énergie. Les transformations écologiques sont donc d'abord une question de justice sociale et, en conséquence, de responsabilité collective qui exige des investissements, de la régulation et l'accompagnement des plus vulnérables. C'est vrai pour les ménages comme pour les activités économiques. C'est pourquoi **l'effort de financement doit être équitablement réparti** (lire l'encadré n°2 « Répartir équitablement les indispensables efforts de financement »), **tout comme le partage des richesses.**
- **La transition écologique ne peut pas se décréter seulement d'en haut. Pour être réaliste et juste, elle doit être coconstruite démocratiquement.** Cela nécessite d'articuler démocratie politique, démocratie sociale et démocratie participative. **Le dialogue social à tous les niveaux** (international, national, filière, branche, territoire, entreprise, administration) est la condition d'une transition écologique juste.

Encadré 2. Répartir équitablement les indispensables efforts de financement

- Renforcer le financement public (Etat et collectivités territoriales) en faveur de la transition écologique et de la lutte contre les inégalités sociales (garantir un financement pluriannuel, supprimer les dépenses néfastes au climat, renforcer le financement de lutte contre la pauvreté, etc.)
- Soumettre les plus riches à une plus grande contribution au financement de la transition écologique ; par souci de justice sociale et parce que leur empreinte environnementale est plus élevée
- Réaffirmer le principe du pollueur-payeur
- Mettre en place une fiscalité au service des transformations écologiques des activités économiques, de la justice fiscale et de l'aménagement des territoires
- Mieux orienter les comportements des acteurs financiers
- Mutualiser et pérenniser une capacité d'emprunt européenne (à l'instar de ce qui a été fait pendant la crise sanitaire) et augmenter les ressources de l'Union européenne

➤ La transition écologique juste, pourquoi ?

La transition juste constitue la boussole de l'action syndicale de la CFDT. Parce que les citoyens et les travailleurs sont en première ligne de la transformation écologique. Ils subissent déjà les conséquences des dérèglements écologiques, dans leur vie privée comme au travail, que ce soit en termes de santé, de pouvoir d'achat, de conditions de travail.

Les transformations nécessaires pour respecter les limites planétaires nécessitent de revoir les modes de déplacement, d'alimentation et de loisirs, les logements et leurs équipements, bref, les modes de vie, de production et de consommation. Tous les métiers seront touchés, à des degrés divers.

À court et moyen terme, ces transformations peuvent détruire des activités économiques, et donc détruire des emplois dans les filières et les territoires. Le risque et le coût économique et social seront d'autant plus élevés que nous tarderons à agir.

Ces transformations peuvent aussi créer de nombreux emplois, en particulier dans les domaines qui permettent d'accélérer les transformations écologiques et d'atteindre nos objectifs collectifs : rénovation thermique et énergétique, mobilité bas-carbone, agroécologie, économie circulaire, énergies bas-carbone, etc.

Ces transformations sont aussi l'opportunité d'enrichir les compétences et d'améliorer les conditions et l'organisation du travail, la santé et à la qualité de vie au travail, le sens du travail.

Pour minimiser les risques et exploiter pleinement le potentiel de ces transformations, il est impératif de les anticiper, de poser en amont les jalons pour sécuriser ces changements, sans quoi il sera très difficile de les enclencher et de les mettre en œuvre. Il s'agit d'agir pour ne pas subir ! Les prévoir et les accompagner nécessite d'associer les citoyens et les travailleurs, de les rendre acteurs, et même accélérateurs du changement.

Tous les secteurs, les territoires, les entreprises et les administrations ne connaissent pas les mêmes réalités. Il ne peut donc y avoir une mesure uniforme valable pour tous. Les travailleurs sont les seuls experts à pouvoir identifier et adapter les bons leviers d'action à leurs réalités.

Au-delà des processus de concertation et de consultation, indispensables, la mise en œuvre de la transformation écologique doit nécessairement **s'appuyer sur le dialogue social**. C'est ce que porte l'[Accord national interprofessionnel \(ANI\) sur la transition écologique et le dialogue social](#).

Dans chaque territoire, filière, branche, entreprise, administration, les travailleurs et leurs représentants doivent être associés à la co-construction de la mise en œuvre concrète des transformations écologiques. Cette démarche doit intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur, tant au niveau de la filière que de la chaîne de sous-traitance, pour ne pas reporter les risques sur d'autres maillons et faire émerger de nouvelles vulnérabilités. L'action publique, par ses missions normatives ou de contrôle, d'accompagnement et d'intérêt général, doit particulièrement assumer son rôle d'accélérateur.

Articuler ainsi les enjeux écologiques, sociaux, sociétaux, économiques et démocratiques est la condition pour tirer les meilleurs bénéfices de la transition écologique (*lire l'encadré n°3, « Anticiper la transition écologique juste, c'est moins de risques, plus de qualité »*). A défaut, elle produirait inévitablement des injustices et une forte contestation sociale, comme

cela a été le cas sur la taxe carbone. Le risque serait alors que les transformations n'aient pas lieu, ou pas assez vite, au détriment de nos conditions de (sur)vie.

Encadré 3. Anticiper la transition écologique juste, c'est moins de risques, plus de qualité

- **Anticiper, c'est réduire les risques liés aux dérèglements écologiques et davantage de progrès social et de sécurité pour les citoyens**
 - Moins d'inégalités, en luttant contre la précarité alimentaire, de logement et de mobilité
 - Moins de dépenses contraintes en matière de logement, de transport ou d'alimentation
 - Plus de démocratie et moins de tensions sociales
 - Un meilleur cadre de vie
 - Une meilleure santé (air, sol, habitat, eau, etc.)
 - Une meilleure continuité des activités de services publics
 - Moins de risques de ruptures d'approvisionnement en biens essentiels (alimentation, médicaments, énergie, etc.)
- **Anticiper, c'est aussi réduire les risques qui pèsent sur les activités économiques**
 - Plus de valeur ajoutée en produisant mieux, en utilisant moins de matière et de ressources pour renforcer la productivité, gagner en compétitivité et en autonomie stratégique
 - Moins de risques de restructuration en diversifiant les activités
 - Moins de risques industriels et technologiques
 - Moindres coûts liés à l'énergie et à la mobilité
 - Une meilleure maîtrise des risques de ruptures d'approvisionnements (matières premières, consommation intermédiaire, produits finis) pour anticiper les périodes de discontinuité d'activité
 - Moins de risques liés aux infrastructures de réseaux (électrique, routier et ferroviaire, de télécommunications, etc.) et aux bâtis
 - Une plus grande qualité des services rendus par la nature (alimentation, eau, etc.)
 - Une meilleure réponse aux exigences environnementales et sociales des financeurs et assureurs pour de meilleures conditions d'accès aux financements et une meilleure couverture assurantielle
 - Moins de tensions de recrutement (attractivité, anticipation de l'évolution des emplois et des compétences, conditions et sens du travail, etc.)
 - Une meilleure réputation pour les entreprises et l'industrie
- **Anticiper, c'est dialoguer et négocier avec les représentants des travailleurs pour :**
 - (Re)donner du sens au travail
 - Améliorer les conditions de travail et savoir s'adapter en situation de crise (aléas climatiques, crise sanitaire, etc.)
 - Maintenir ou améliorer l'organisation et le contenu du travail
 - Diminuer les pertes de productivité (vigilance, stress, etc.) liées aux canicules et à l'éco-anxiété
 - Lutter contre la pénibilité au travail
 - Maîtriser l'aggravation des risques professionnels physiques (maladie, accidents, physico-chimique et biologique) et psychosociaux (relations de travail, stress, etc.)
 - Accompagner les évolutions de métiers et de compétences
 - Anticiper et accompagner les éventuelles pertes d'emploi (déficit d'activité, évolution des compétences non anticipée)

2. Des choix démocratiques et des leviers syndicaux pour agir

C'est un tout nouveau modèle qu'il faut construire pour faire rimer croissance avec progrès écologique et social ! Financer notre protection sociale, nos services publics, nos salaires ou encore les investissements dans la transition écologique nécessite de continuer à créer des richesses.

➤ **Nous devons transformer notre manière de créer et de mesurer les richesses**

Tenir compte des limites planétaires nécessite de transformer en profondeur les stratégies des entreprises et des administrations. Il s'agit de :

- minimiser l'impact physique de leurs activités sur l'environnement et maximiser leurs effets positifs ;
- mieux comptabiliser le travail et l'environnement dans l'évaluation de la performance des activités.

➤ **Dans un monde aux ressources finies, il est nécessaire de produire ce qui répond aux besoins essentiels** : s'alimenter, se loger, se chauffer, s'éclairer, se soigner, se déplacer, etc. En outre, il est tout aussi décisif de choisir ce que l'on produit et comment on le produit, en intégrant des critères sociaux et environnementaux. Certaines productions de biens et services vont émerger, d'autres se transformer, privilégiant l'usage à la propriété de biens, certaines se relocaliser grâce aux circuits courts. Mais d'autres activités vont se réduire, voire disparaître. C'est pourquoi il est indispensable d'anticiper afin d'identifier les opportunités de diversification d'activités et d'accompagner les parcours des travailleurs dans ces changements – en particulier s'agissant des suppressions d'emplois dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de l'aérien, de la construction neuve, ou encore dans certains sous-secteurs de l'industrie (béton, ciment, transformation des produits carnés, etc.).

➤ **La planification écologique des transformations à accélérer**

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE), organisme interministériel placé sous l'autorité de la Première ministre, a posé les grandes orientations des transformations à accélérer pour la France d'ici 2030.

Mieux se déplacer : électrification des modes de transport, notamment la voiture électrique légère ; favoriser le report modal (vélo, covoiturage, transports en commun), etc.

Mieux se loger : abandon progressif des sources et équipements de chauffage mobilisant des énergies fossiles ; accélération des travaux de rénovation thermique, etc.

Mieux préserver les écosystèmes et mieux se nourrir : transformer les modèles agricoles en favorisant les exploitations bio, la culture de légumineuses, ou encore l'agroforesterie ; valoriser les eaux pluviales et usées, investir dans les infrastructures ; etc.

Mieux produire : réduire les émissions des plus gros émetteurs ; diminuer l'impact des flux logistiques ; déployer nos capacités de production d'énergies renouvelables, améliorer la performance énergétique ; sécuriser l'accès aux matières premières en réduisant les quantités de matières premières dans les produits finis ou en améliorant le taux de collecte, de réparation et de réincorporation ; intensifier l'écoconception ; limiter la production de déchets et mieux les valoriser ; recourir à des approvisionnements durables ; etc.

Ces grandes orientations et les leviers identifiés par le plan du SGPE, même s'ils restent perfectibles (notamment en matière de sobriété de transport, emplois et compétences, etc.),

donnent à voir des scénarios possibles des transformations écologiques nécessaires à l'atteinte de nos objectifs environnementaux.

- **Ces contraintes, la CFDT entend les transformer en opportunités industrielles :**
 - **Déployer massivement nos capacités de production d'énergies renouvelables** (solaire, éolien, biogaz, biocarburant, géothermie, etc.) et **renforcer la filière nucléaire, ainsi que nos capacités de réseaux** de transport et de distribution et la flexibilité du système, pour faire face à nos besoins énergétiques croissants, aux pics de consommation et à l'électrification des usages. Cela nécessite de s'appuyer sur les industries de l'énergie, minières, de matériaux et de recyclage, nucléaire, de l'eau, etc. pour. **La transition énergétique est une clé de la transformation écologique autant qu'un enjeu décisif d'autonomie stratégique.**
 - **Déployer des filières territorialisées de rénovation thermique et énergétique durable**, performante en s'appuyant sur les industries du bois, du bâtiment, des matériaux, des systèmes énergétiques et des équipements, de l'électronique, etc.
 - **Décarboner la mobilité** à travers une production compétitive de vélos, de transports collectifs et de petits véhicules électriques légers, *low tech* et recyclables.
 - **Transformer la chaîne de valeur agroalimentaire** par le biais de **l'agroécologie** ; il s'agit d'organiser et de structurer une offre davantage territorialisée, diversifiée et « mieux » transformée en visant une alimentation durable accessible à tous.
 - **Développer l'industrie circulaire dans les territoires** pour réduire pour partie et optimiser les flux logistiques, de matière, d'énergie ou encore de déchets, en s'appuyant sur l'industrie du traitement des eaux, des déchets, le commerce, etc.
 - **Viser une gestion durable de l'eau** en déployant des solutions technologiques et organisationnelles en mesure de répondre aux enjeux (pollution, disponibilité de la ressource, renouvellement et entretien des infrastructures d'eau et d'assainissement, etc.). Plus globalement, l'ensemble des filières doivent s'emparer des enjeux de l'eau.

Le déploiement d'un tel plan implique de développer en parallèle des infrastructures et services associés (bornes de recharge, infrastructures réseaux, services d'accompagnement et conseil, services et logistique de proximité, circuits courts, infrastructures de tri, de récupération et de valorisation, etc.). S'appuyer sur une stratégie pour l'intelligence artificielle utile, au service de l'accélération de la transition. Autant d'opportunités d'activités et d'emplois à exploiter en matière de transformation écologique.

Pour la CFDT, la transition écologique exige à la fois de faire mieux avec moins de richesses naturelles et de matières, d'améliorer l'efficacité des procédés et appareils, et de massifier nos efforts en matière de réindustrialisation pour consolider et structurer sans attendre des filières responsables sur le plan social et environnemental, au service **de la transition juste**. Ces filières doivent être **ancrées dans les territoires** et contribuer à renforcer et construire des chaînes **de valeur transeuropéennes**.

C'est pourquoi la CFDT porte la nécessité d'élaborer **un véritable plan industriel de la transition écologique juste** ! Il s'agit d'**articuler réindustrialisation, transformation écologique et réponses aux besoins essentiels**, en ayant une vision prospective des évolutions des emplois, des métiers et des compétences induites, afin de sécuriser les parcours de tous les travailleurs.

Le plan du SGPE fixe des grandes lignes. Le défi est maintenant de répondre à la question du comment passer à la mise en œuvre concrète. Il ne suffit pas de décréter la production de deux millions de véhicules électriques et d'un million de pompes à chaleur. Encore faut-il réunir les conditions de production et d'usage. À ce jour, les initiatives gouvernementales

– France 2030, France Nation verte, lois sur l'accélération des énergies renouvelables et du nucléaire, feuilles de routes de décarbonation dans le bâtiment ou encore les transports, etc. – ne sont pas à la hauteur de ces enjeux qui sont la véritable clé d'une transition écologique réussie.

Il est donc urgent de **construire un agenda social tripartite** pour anticiper et accélérer les transformations de manière opérationnelle en **impulsant les nécessaires dynamiques coordonnées de branches et entre branches, de filières dans les territoires, et jusque dans les entreprises et les administrations.**

Les conférences régionales des parties (COP) initiées par le gouvernement offrent à cet égard l'opportunité de porter nos priorités et d'impulser la dynamique multi-acteurs que nous revendiquons dans les territoires, jusqu'à l'échelon départemental et (inter)communal.

Nous devons collectivement nous engager à tous les niveaux, dans les territoires, les filières, les branches, les entreprises et les administrations pour :

- **Contribuer aux diagnostics prospectifs** sur les efforts et transformations à opérer, notamment en appui des travaux des comités stratégiques de filières et des observatoires de branches. La participation active des acteurs représentatifs, dont les représentants des travailleurs, doit permettre de dépasser les simples opportunités de marché dont quelques acteurs pourraient vouloir s'emparer.
- **Identifier les priorités et participer aux arbitrages** en articulant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
- **Articuler une vision partagée** du développement économique en transformation avec l'anticipation des évolutions des emplois, métiers et compétences
- **Concourir à identifier les bons leviers de mise en œuvre**, construire des trajectoires de transformation crédibles et nourrir des plans d'actions opérationnels adaptés aux spécificités sectorielles et territoriales, jusqu'aux entreprises et administrations et aux bassins d'emploi et de vie.

Dans cette mobilisation collective de notre organisation, la CFDT s'appuie sur la boussole que constitue la transition écologique juste, qui articule enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Plusieurs axes charpentent le revendicatif CFDT :

- Engager des transformations structurelles, et non seulement des mesures de court terme, afin de réduire le coût collectif global des transformations ;
- S'appuyer sur une transition énergétique juste, qui nécessite l'implication de chaque échelon territorial (*Fiche n°1*)
- Prioriser démocratiquement l'allocation des ressources énergétiques entre les différents usages (*Fiche n°2*)
- S'assurer de l'anticipation et de l'accompagnement de la transformation des usages, notamment en matière de mobilité et de logement (*Fiches n°3 à 5*)
- Faire reconnaître le rôle accélérateur des travailleurs et l'impératif de la qualité de l'emploi et du travail (*Fiche n°6*) et garantir le cadre qui sécurise les parcours professionnels en amont des transformations.
- Prendre en compte l'ensemble des sous-traitants et des fournisseurs dans les transformations à opérer, y compris dans les stratégies de diversification d'activité (aéronautique, automobile, etc.)

- S'appuyer sur l'ensemble des secteurs d'activité afin de multiplier les opportunités de développement et de reconversion, en particulier sur le bassin d'emploi. En effet, tous les secteurs, même moins émetteurs, doivent aussi se transformer : culture et loisirs, tourisme, commerce et distribution, assurances, santé, éducation et formation, etc.
- Garantir l'émergence de chaînes de valeur responsables, à la fois socialement et environnementalement (*Fiche n°7*), et territorialisées
- S'assurer de la cohérence des actions menées au regard de l'ensemble des objectifs environnementaux (*Fiches n° 8 et 9*)

La CFDT, première organisation syndicale des travailleurs, fait de la transition écologique juste le moteur de son action. Elle offre à ses militant.es et responsables des outils, des dispositifs d'accompagnement et de formation pour agir concrètement afin d'articuler transformations écologiques et justice sociale (*Fiche 10*).

Fiche 1. La transition énergétique juste, clé des transformations écologiques, au cœur de l'échelon territorial

Réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre exige d'organiser la sortie des énergies fossiles et de décarboner notre production et notre consommation d'énergie. Nos besoins électriques vont considérablement augmenter. Pour répondre aux besoins d'ici à 2035, la France devra quadrupler sa production d'électricité renouvelable (issus de l'éolien terrestre et marin et du solaire) tout en maintenant sa production nucléaire à flots, selon le gestionnaire du réseau électrique français, RTE.

Aucune énergie n'est « propre » en tant que telle. Chaque source d'énergie émet plus ou moins de gaz à effet de serre, puise dans les ressources et a des effets sur la biodiversité. La seule énergie propre est celle qu'on ne consomme pas ! Il est donc indispensable de **réduire durablement notre consommation d'énergie en s'appuyant sur tous les leviers de la sobriété**.

Quelques exemples : *accompagner les secteurs d'activité à restructurer leur offre, comme par exemple produire des véhicules légers plus adaptés aux besoins réels de déplacement (**sobriété dimensionnelle**); favoriser la mutualisation des équipements entre entreprises ou entre ménages (**sobriété coopérative**) ; réorganiser les espaces de vie et de travail en réduisant la distance entre les emplois et les lieux de vie (**sobriété structurelle**) ; ou enfin, développer des infrastructures facilitant l'usage des transports en commun plutôt que la voiture, ou bien lutter contre l'obsolescence programmée des équipements (**sobriété d'usage**).*

La **sobriété** nécessite donc de **déployer des politiques publiques volontaristes pour inciter et accompagner** tous les **secteurs d'activité**, privés comme publics, à **réduire durablement les recours à l'énergie**. Les **ménages** doivent bien entendu être également accompagnés, mais les **changements de mode de vie** qui relèvent de la sobriété collective (transformation du régime alimentaire, mobilités, organisation du travail, etc.) doivent être nécessairement **débatlus démocratiquement**.

Réduire notre consommation d'énergie nécessite par ailleurs des modes de consommation énergétique **efficaces** (rénovation des bâtiments, systèmes performants de chauffage, procédés de production, etc.).

Par-delà la sobriété et l'efficacité énergétique, la transition énergétique juste exige de garantir **une énergie accessible** (service public, raccordement), **disponible** (sans coupures ou intermittence), **abordable** (lutte contre la précarité énergétique) et fournie **sans discrimination** (pour les populations et les territoires, via la péréquation tarifaire) ;

S'agissant de la précarité énergétique, la CFDT revendique la création d'un **droit universel d'accès à l'énergie** en offrant à tous un talon de puissance et un volume minimum d'énergie à un prix symbolique. Toute consommation au-delà verrait s'appliquer les prix du marché.

L'objectif est triple : **i)** garantir à tous un minimum d'accès à l'énergie **ii)** lutter contre la précarité énergétique, en complément du chèque énergie **iii)** conserver un signal prix pour inciter les plus gros consommateurs à réduire leur consommation

Enfin, produire **une énergie décarbonée nécessite un mix diversifié :**

- Accroître massivement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (solaire, éolien terrestre et en mer, biomasse, géothermie, etc.).
- S'appuyer sur une filière nucléaire responsable pour compléter les autres sources d'énergie

Pour en savoir plus : Lire l'argumentaire CFDT [Pour une transition énergétique juste](#)

Les installations, la production et l'utilisation des énergies renouvelables peuvent engendrer des **tensions :**

- Mise en concurrence avec d'autres activités (pêche, culture alimentaire et énergétique) ;

- Pression sur la biodiversité (marine et terrestre) ;
- Tensions entre les objectifs visés (réduction des déchets versus méthanisation ; bois de chauffage versus séquestration de carbone ; déploiement de parcs solaires versus zéro artificialisation des sols ; hydroélectricité versus raréfaction de l'eau, etc.) ;
- Difficultés de synergie entre les acteurs concernés autour des projets (citoyens, collectivités locales, activités économiques locales, etc.).

De même, l'énergie **nucléaire** soulève des tensions autour des enjeux de **sûreté**, de **démantèlement** et de **gestion des déchets**.

Toutefois, qu'il s'agisse d'énergies renouvelables ou nucléaire, **les installations énergétiques** représentent aussi des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux jusque dans les territoires qu'il convient d'optimiser tout au long du cycle de vie des projets : ressources fiscales supplémentaires, revenus économiques nouveaux, nouveaux emplois² et métiers, appropriation des enjeux de la transition énergétique et renforcement de la démocratie locale, etc.).

Entre tensions et bénéfices, des équilibres nationaux et locaux sont à coconstruire. Il s'agit d'anticiper collectivement les opportunités (emplois, ressources fiscales, redistribution vers le territoire de la valeur générée, etc.) comme les externalités négatives (concurrences entre activités, paysages, biodiversité, artificialisation, etc.) en vue d'adapter le projet aux spécificités de chaque territoire. Les conditions d'un **débat démocratique de qualité doivent donc être garanties** :

- S'appuyer sur un diagnostic commun partagé qui embarque des technologies matures
- S'assurer de procédures garantissant une véritable délibération collective et démocratique, seule capable de construire l'acceptabilité sociale : transparence des délibérations, règles du processus décisionnel, etc. C'est particulièrement essentiel dans le cadre du nouveau dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables qui vise à cartographier les zones de déploiement³ d'ici le premier semestre 2024.
- S'assurer de la finalité tournée vers l'intérêt général (maîtrise des conflits d'intérêt).
- Adopter des critères de hiérarchisation des objectifs visés qui permettent d'équilibrer les coûts, les bénéfices et les risques, et de s'assurer de la compatibilité des choix avec d'autres objectifs de politique publique (préservation de la biodiversité, zéro artificialisation nette, autonomie stratégique, etc.)

Exemples :

- *Privilégier une biomasse énergie d'origine végétale de cycle court (telles que les cultures intermédiaires), de cycle long issue du recyclage, ou non végétale (optimiser l'utilisation des déchets verts urbains, alimentaires, et résidus de l'industrie agroalimentaire, etc.).*
- *Cibler des zones déjà artificialisées et les bâtiments tertiaires pour développer les infrastructures solaires (au-delà des obligations légales) pour répondre à l'objectif de zéro artificialisation nette.*
- **Adopter une approche intégrée de planification énergétique territoriale** en intégrant au SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement du territoire durable et d'égalité des territoires) le schéma régional éolien et biomasse, et le PREE (Programme régional pour l'efficacité énergétique) afin de renforcer leur dimension prescriptive.
- **Mettre en cohérence le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)** avec les objectifs énergétiques du SRADDET afin de favoriser

² Etudes et développement, fabrication de composants, ingénierie et construction ou encore exploitation et maintenance.

³ Loi d'accélération des énergies renouvelables

le déploiement des filières industrielles territoriales associées au déploiement des infrastructures d'énergie.

- Garantir la présence des représentants des salariés aux **comités régionaux de l'énergie** afin de soulever les enjeux de gouvernance, de taille des installations, d'emplois et de compétences, de sûreté, de démantèlement et de gestion et valorisation des déchets, de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'artificialisation des sols
- S'appuyer sur le réseau local du **Pacte du pouvoir de vivre et les CESER** pour s'investir dans les processus de consultation et de concertation et de suivi de tout le cycle de vie d'une installation énergétique.

Fiche 2. La nécessité de prioriser l'allocation des ressources énergétiques

Pour des raisons techniques, certaines activités, comme le transport aérien ou certaines industries, ne peuvent pas, ou difficilement, s'électrifier. Leur décarbonation exige le recours à des alternatives énergétiques non fossiles (chaleur et biocarburants issus de la biomasse, hydrogène vert, carburants de synthèse). C'est également le cas des systèmes de chauffage pour certains logements : l'usage d'une pompe à chaleur, n'est par exemple pas optimisé pour un logement mal isolé.

Parallèlement au renforcement de la recherche et de l'innovation en matière de solutions d'électrification, il faut construire des filières de sources énergétiques alternatives durables : biométhane, carburant d'aviation durable (SAF en anglais), hydrogène renouvelable et bas-carbone, etc. L'économie circulaire constitue un levier à exploiter, à travers la valorisation énergétique des déchets.

Toutefois, la technologie permet seulement de diminuer les émissions, à usage constant. Même combinées à l'amélioration de la performance énergétique des procédés et des appareils, le recours à ces sources énergétiques alternatives se heurte à la quantité de ressources mobilisables (eau, énergie, cultures, objectif de réduction des déchets) et soulève des conflits d'usages. La question de la priorisation des allocations de ressources doit donc être posée et nécessite de :

- **Réduire nos usages** tout en diversifiant le tissu industriel des activités concernées
- **Prioriser démocratiquement l'allocation entre usages** (aérien versus alimentation/chauffage et au sein du transport aérien), tout en tenant compte de la faisabilité
- **Planifier des trajectoires opérationnelles contraignantes et négociées** avec les parties prenantes pour accompagner la transformation des usages.

Fiche 3. L'impératif de développer des alternatives de mobilité durable, accessibles à tous

La diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte sur la biodiversité nécessite d'agir sur plusieurs leviers en matière de mobilité.

- **Réduire les déplacements et les distances parcourus seuls en voiture**
 - Cela nécessite de mettre en cohérence planifications nationale, territoriale et locale en matière d'aménagement du territoire : localisation des logements, des zones d'emploi et

de commerces, des services publics et d'éducation, etc.

- Réduire l'autosolisme implique de développer des infrastructures alternatives pour les ménages : transports en commun et ferroviaires, circuits pédestres et cyclables sécurisés, zones de covoiturage, bornes de recharges, etc.) ; déployer aussi les alternatives pour les entreprises (fret ferroviaire et fluvial, électrification, etc.)
- Cela requiert aussi de réorganiser le partage de la voirie et du stationnement en fonction du type et de la gamme de véhicules, d'adapter les vitesses de circulation
- Enfin, ces transformations appellent le développement de services de proximité (abris sécurisés, informations des voyageurs en temps réel, casiers libre-service pour les cyclistes, arrêts de covoiturage, etc.)
- **Agir sur les déplacements domicile-travail**
 - Associer et négocier avec les représentants des salariés le plan de mobilité de l'entreprise
 - Mieux intégrer les besoins en matière de déplacements domicile-travail dans les plans de mobilités des Autorités organisatrices de mobilité (AOM) ; en particulier lors de la mise en place d'une zone à faible émission mobilité (ZFE_m)
 - Développer le conseil en mobilité et aller à la rencontre des habitants et des entreprises dans les territoires et faire évoluer les usages
 - Développer de l'ingénierie mutualisée en matière de mobilité à destination des collectivités, notamment les plus petites
 - Promouvoir le télétravail, les tiers lieux, etc.
- **Partager démocratiquement la gouvernance locale de la mobilité**
 - Associer les représentants des salariés dans les espaces de dialogue locaux entre offre et usagers et dans les processus d'élaboration des plans de mobilités en mixant une représentation des salariés usagers et des salariés des transports.
 - Renforcer la prise en compte des publics en précarité mobilité dans les Plans de mobilité des collectivités
- **Structurer le financement d'une mobilité durable accessible à tous**
 - Proposer un billet unique permettant de voyager partout en France pour accéder aux transports en commun (hors TGV), à des tarifs accessibles aux travailleurs et ménages précaires
 - Réduire le reste à charge pour l'accès à un véhicule électrique léger en faveur des ménages modestes et moyens, en particulier en cas de dépendance à la voiture, et renforcer les solutions de financement et de trésorerie (leasing social, par exemple)
 - Renforcer le dispositif « forfait mobilité durable » avec une participation de l'employeur à la prise en charge de l'abonnement aux transports collectifs de 75%, et de 100 % pour les salariés modestes.
 - Réviser progressivement les dispositifs d'indemnités kilométriques et renforcer le dispositif de malus au détriment des véhicules lourds et fortement émetteurs
 - Renforcer les dispositions de conversion de flottes des entreprises afin de constituer plus rapidement un parc de véhicules électriques d'occasion et, ainsi, réduire le coût de l'investissement pour les ménages
 - Renforcer les dotations publiques aux collectivités au regard des besoins de développement de solutions de mobilité durable
 - Réaffecter à l'aménagement du territoire une partie des profits des sociétés

concessionnaires d'autoroute

- Renforcer le versement mobilité dû par les entreprises pour financer le développement des transports en commun pour développer ces derniers là où ils manquent

Fiche 4. L'enjeu de justice sociale des zones à faibles émissions mobilités

Pour lutter contre la pollution atmosphérique, qui provoque plus de 40 000 décès par an, la loi d'orientation des mobilités de 2019 a rendu obligatoire l'instauration de zones à faibles émissions mobilités (ZFE-m)⁴ dans les zones où les valeurs limites de qualité de l'air sont dépassées, soit 11 agglomérations⁵. La loi Climat et Résilience de 2021 a élargi le dispositif à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici 2025.

Les ZFE-m emportent un enjeu majeur de justice sociale : les ménages les plus modestes sont les plus exposés à la pollution de l'air (et aux risques de santé associés), du fait de leur lieu de vie ; ils sont aussi plus souvent en situation de précarité mobilité. Mais les ZFE-m pâtissent d'un manque de clarté quant aux modalités et au calendrier de leur mise en œuvre et surtout nourrissent les inquiétudes légitimes des citoyens de se retrouver contraints du fait du manque d'accompagnement et d'alternatives disponibles.

Les ZFE-m constituent néanmoins l'opportunité d'enclencher une véritable dynamique de transformation de la mobilité dans les zones urbaines. Plusieurs revendications peuvent y concourir.

- Adopter une **trajectoire ambitieuse et progressive de mise en œuvre des ZFE-m** (calendrier, périmètre, véhicules concernés, exemptions et dérogations, durée d'existence, temporalités des restrictions, etc.), adaptée au rythme du déploiement des alternatives de mobilité
 - La trajectoire doit être ambitieuse, réaliste, pérenne et s'appuyer sur un plan de communication et d'information à destination des citoyens (calendrier, utilité sociale et environnementale de la démarche, restrictions selon les types de véhicules, alternatives de mobilité, services d'accompagnement, etc.).
 - Le cahier des charges de l'étude d'impacts socioéconomiques et environnementaux doit être élaborée collectivement, en intégrant la société civile et les corps intermédiaires.
 - Des concertations et un dialogue social territorial de qualité doivent permettre de toucher un public large, y compris les travailleurs
 - Les **modalités de mise en œuvre doivent garantir l'équité**, en tenant compte des **revenus**, des **conditions de vie** et des **véhicules** (passe petits rouleurs, différenciation selon les poids et les émissions des véhicules, traitement spécifique des ménages modestes et moyens vivant en périphérie, etc.).
 - Un suivi annuel et démocratique, éclairé par des indicateurs environnementaux et sociaux, doit être prévu.
- **Mettre en place un guichet unique** pour orienter et traiter les demandes d'aide financière à l'acquisition d'un véhicule alternatif et cibler les aides au bénéfice des ménages modestes et/ou dépendants de la voiture individuelle (manque d'alternatives), et à l'achat de véhicules légers peu émetteurs. Plus globalement, c'est un **véritable service public d'accompagnement à la mobilité** qu'il s'agit de développer.

⁴ Les ZFE-m visent à interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants (automobiles, deux-roues, utilitaires, cars, etc.), selon des modalités spécifiques définies par la collectivité.

⁵ Grand Paris, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, Rouen, Reims et Saint-Etienne

Fiche 5. Rénovation des logements et lutte contre la précarité énergétique au cœur de la transition écologique juste

Le logement représente 1/8^e des émissions de gaz à effet de serre en France. Le pays compte près de 5 millions de passoires thermiques, où vivent quelques 12 millions de personnes. La rénovation thermique et énergétique des logements est un défi essentiel de la transition écologique juste, compte tenu du double enjeu climatique et de pouvoir d'achat : il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique, en particulier pour les ménages modestes.

Il est urgent d'**accélérer la rénovation énergétique (rénovation thermique des bâtiments et modernisation des systèmes de chauffage) :**

- **Offrir un service public global et de qualité d'accompagnement et de financement à la rénovation énergétique.** Outre l'enjeu de décarbonation, l'adaptation des logements au dérèglement climatique doit être intégré à la démarche de rénovation.
- Passer d'une **logique d'obsolescence** (remplacement au moment de la fin de vie d'un équipement) à une **logique d'anticipation** des travaux de rénovation énergétique **là où on le peut** (logements sociaux, publics, etc.).
- **Mieux identifier la précarité thermique.** L'innovation numérique doit permettre d'élaborer *une cartographie thermique locale des bâtiments* pour identifier les ménages vulnérables dans la transition.
- **Supprimer le reste à charge** des ménages modestes
- **Développer le tiers investissement** pour massifier la rénovation globale en levant les difficultés de trésorerie des ménages moyens vivant dans une passoire thermique.

Le tiers investisseur propose une offre intégrée : il assume et organise le financement des travaux, y compris la gestion technique et opérationnelle du projet, il assure la qualité de la conception du projet, la réalisation des travaux, et le suivi post travaux. Il se rembourse sur les économies d'énergies réalisées.

- **Développer le tiers financement** pour massifier la rénovation globale en levant les difficultés de trésorerie des ménages moyens.

Le tiers financement propose une offre intégrée, comme le tiers investissement, mais c'est le ménage qui s'engage financièrement. Ce modèle financier permet d'accroître la capacité d'endettement, de mettre en œuvre des travaux plus efficaces et d'organiser le préfinancement des travaux.

Il est en parallèle indispensable de construire une approche territoriale de l'habitat pour accompagner la transformation écologique des modes de vie, notamment :

- **Mieux évaluer les besoins de construction de nouveaux logements sur un territoire** (conformément à l'objectif de zéro artificialisation nette), déduits des capacités de rénovation et de réhabilitation, après analyse des enjeux liés aux vacances de logements.
- **Mieux réguler** les inégalités qu'occasionnent les effets d'agglomérations (regroupement dans un même lieu des entreprises, des logements, etc.) sur les prix du logement, l'accès au logement et à la propriété, ou encore les temps de transport et l'accès aux services de proximité, etc..
- Ouvrir un débat sur la localisation des activités économiques dans les zones moins tendues et la qualité des emplois qui s'y trouvent.
- Optimiser les ressources des logements nouvellement construits : lumière, chaleur, gestion de l'eau, transports, etc.
- Penser les coopérations entre bâtiments, entre activités et entre zones rurales et urbaines (méthanisation vs déchets ; chauffages et data center ; etc.)

- Construire démocratiquement les conditions d'une trajectoire de densification urbaine acceptable socialement et environnementalement ; actualiser le cas échéant les documents de planification
- Dessiner des systèmes d'aides ou de crédit locaux conditionnés à des actions favorables à l'environnement pour les propriétaires, promoteurs et maitres d'ouvrage (promotion de la densification, désimperméabilisation, utilisation de matériaux de réemploi, etc.).
- Réserver du foncier aux services publics et aux infrastructures de mobilité durable lors du déploiement de projets de construction immobilière.

Fiche 6. Pas de transformation écologique possible sans sécuriser les parcours des travailleurs

Ce sont les travailleurs qui rendent possible les transformations écologiques !

Les évolutions des **emplois et des compétences** ne peuvent pas être de simples variables d'ajustement des grands choix technologiques. Ce sont **des variables stratégiques** qui doivent être mises dans la balance (destruction, création, évolution, reconversion) des choix de trajectoire pour atteindre la neutralité carbone.

Il est donc indispensable d'**anticiper, négocier et planifier l'évolution des emplois, des métiers et des compétences. Par-delà les lieux actuels du dialogue social, nous devons encore construire les espaces de dialogue pertinents pour mener à bien les transformations écologiques dans les territoires et les filières via la transition écologique juste.**

La transition écologique va concerner tous les emplois et métiers, même si tous ne seront pas impactés dans une même ampleur.

1. Négocier la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau de la branche

Les branches doivent assumer leurs responsabilités. Par la négociation, il leur appartient de créer les conditions de l'accélération des transformations écologiques et d'accompagner leurs effets sur les emplois, les métiers et les compétences dans les entreprises.

- **Les branches doivent offrir de la visibilité stratégique** en réalisant un **tableau de bord** de l'évolution des emplois, des métiers et des compétences dans le cadre des transformations écologiques.

Les commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) doivent s'appuyer sur les commissions paritaires nationales emploi et formation professionnelle (CPNEFP ou CPNEF ou CPNE), lorsqu'elles existent, en appui des observatoires de branche et des comités stratégiques de filière (CSF).

Il s'agit d'identifier les **métiers leviers** permettant d'accélérer la transition écologique, d'enrichir les formations et certifications associées et de renforcer les moyens fléchés sur ces formations. Cela peut concerner les métiers des secteurs accélérateurs des transformations (mobilités, rénovation des bâtiments, etc.), mais aussi des métiers clés présents dans l'ensemble des secteurs (technicien de maintenance, par exemple), en particulier ceux liés à l'amont et l'aval de la chaîne de valeur. Des métiers peuvent se transformer, par exemple les gestionnaires de flotte en véritable accompagnateurs des mobilités.

- **Les branches élaborent ensuite paritairement un plan d'action**, qu'elles opérationnalisent via les opérateurs de compétences (OPCO). Les actions des opérateurs doivent intégrer systématiquement les enjeux de transformation écologique.

- Elles s'assurent que toutes les mesures des OPCO intègrent les enjeux de la mise en œuvre de la transition écologique, et disposent des financements dédiés ;
- Elles organisent le suivi des initiatives des OPCO par la CPNE

L'État peut également soutenir les démarches de GPEC en lien avec les branches, en mobilisant des outils d'anticipation et d'accompagnement aux mutations économiques tel que l'Engagement de développement de l'emploi et des compétences (**EDEC**).

S'agissant des TPE, ce rôle d'impulsion et d'accompagnement doit être complété par les commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

Ce plan d'action doit permettre de passer d'une logique de gestion des ruptures à une logique d'anticipation des parcours professionnels en :

- **Privilégiant les possibilités de repositionnement interne des salariés**
- Offrant aux salariés en poste des **actions de développement des compétences en interne** des entreprises, plutôt que de voir se multiplier des ruptures de contrats de travail.
- **Elaborant une stratégie d'attractivité des emplois et des métiers.** Il s'agit de construire de véritables parcours salariaux, de valoriser les compétences et l'expérience, et de proposer des conditions de travail de qualité. L'attractivité relève aussi d'enjeux dits périphériques à l'emploi : accès au logement, aux services publics et de proximité, et, plus largement, qualité de l'aménagement des territoires.

Le manque d'attractivité et de fidélisation de la main-d'œuvre dans les métiers clé des transformations écologiques pourrait freiner la transition juste ; d'autant que ces secteurs subissent déjà de fortes tensions de recrutement.

- Ciblant les métiers accélérateurs des transformations écologiques (en lien avec l'amont et l'aval, métiers de l'économie circulaire, de la rénovation, des mobilités décarbonées, etc.)
- **Dotant les OPCO d'une enveloppe renforcée et dédiée** aux mutations d'emploi en lien avec les transformations écologiques ;
- **Renforçant les moyens vers les métiers leviers et initier la construction de référentiels métiers** (par exemple dans la rénovation énergétique)
- Développant des micro-certifications pour permettre une adaptation en poste de travail tout en revalorisant les classifications associées

2. Négocier dans l'entreprise la gestion des emplois et des parcours professionnels et sur la mixité des métiers au niveau de l'entreprise (GPEPPMM)

A l'instar des branches, il est essentiel de réaliser un bilan partagé au niveau de l'entreprise afin d'anticiper les évolutions des métiers et des compétences de l'entreprise liées à la transition écologique et d'établir un plan d'action dédié.

Pour mettre en œuvre ce dernier, l'entreprise peut mobiliser l'ensemble des outils d'anticipation et d'accompagnement aux mutations économiques pour sécuriser les parcours professionnels, tels que FNE-formation ; les moyens du dispositif Transco (PCRH notamment), ou encore les prestations de conseils en ressources humaines auprès des TPE-PME, etc. De même, l'entreprise doit intégrer les enjeux environnementaux au sein de son plan de développement des compétences.

3. Les territoires ont aussi un rôle décisif

- Les territoires doivent articuler la vision prospective de leur développement économique dans la transition écologique avec une vision de l'évolution des emplois, des métiers et des compétences

- Depuis la loi Climat et Résilience, **les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)** doivent identifier les secteurs et bassins d'emploi impactés par la transition écologique et déterminer des objectifs de soutien à la reconversion professionnelle. Une approche intégrée avec les **schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** facilite cette approche.
- Il importe d'élaborer une cartographie simplifiée de l'évolution des emplois, des métiers et des compétences.
- Attribuer aux CREFOP, l'instance de concertation régionale relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, ainsi qu'aux CLEFOP (CREFOP locaux), la réalisation de diagnostics annuels prospectifs en s'appuyant sur les travaux des centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) et des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref). Depuis la loi climat et résilience, les CREFOP doivent être composés de deux personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique.

Fiche 7. La transition écologique juste, levier d'une sous-traitance responsable

Des transformations écologiques limitées aux têtes de filière, sans donner de visibilité aux sous-traitants, ne permettent pas d'atteindre nos objectifs de transition écologique juste. Seule la transformation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur permet d'atteindre la dimension systémique indispensable. Plusieurs leviers sont à actionner pour agir sur toute la chaîne de valeur.

- Développer la **logique de contrats de projets territoriaux**, en réunissant tous les acteurs socioéconomiques, dont les représentants des travailleurs, pour construire ou consolider des **chaînes de valeur territorialisées**.

Plusieurs dispositifs existants peuvent servir d'appui : **plans territoriaux pour une transition juste (PTTJ)**, contrats de relance et de transition écologique (CRTE), contrats de plans Etat-Région et inter-régionaux (CPER et CPEIR), pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) ou, en dernier recours, les conventions de revitalisation.

La dynamique de **dialogue social territorial** est déterminante.

- **Conditionner les aides publiques et organiser un contrôle social de leurs usages en s'appuyant sur les représentants des salariés**

Les aides publiques doivent permettre de structurer des filières ancrées écologiquement et socialement dans les territoires.

- Cela implique d'imposer des contrats d'objectifs et d'engagements sociaux et environnementaux dans l'octroi des aides publiques. L'objectif est d'accompagner les acteurs économiques dans leur transformation (**émissions, eau, biodiversité, artificialisation, etc.**). Ces engagements doivent intégrer l'impulsion d'une dynamique avec les sous-traitants et les fournisseurs ; leur atteinte doit être vérifiée.
- Les entreprises bénéficiant de fonds publics doivent obligatoirement **établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**, comme cela a été fait dans le cadre de France Relance, simplifié pour les TPE-PME. Sur la base de ce BEGES, l'entreprise **doit négocier un plan de transition écologique juste**, qui organise et séquence dans le temps les transformations nécessaires à l'amélioration du BEGES et anticipe leurs impacts sur les emplois, les métiers et les compétences, comme le propose l'ANI Transition écologique et dialogue social. **À défaut d'accord, ce plan doit être soumis à l'avis conforme du CSE.**

- La même démarche devrait être généralisée s'agissant de **l'empreinte eau** pour les entreprises d'au moins 50 salariés. L'empreinte eau permet de donner à voir la consommation d'eau de toute la chaîne de valeur et de remettre en perspective les risques que fait peser la réindustrialisation sur la ressource eau en France (batteries, énergies renouvelables, etc.).
- Afin d'évaluer l'efficacité des fonds publics octroyés aux entreprises, **le contrôle social sur l'usage des aides publiques aux entreprises doit être confié au CSE**. La CFDT revendique un droit de saisine du CSE auprès des autorités compétentes (DREETS, DREAL, etc.) en cas de manquement répétés aux engagements de l'entreprise, afin de permettre aux pouvoirs publics d'évaluer l'efficacité des fonds publics versés.
- Les représentants des salariés doivent être également associés au suivi de l'usage des aides publiques s'agissant des **50 sites industriels** disposant du plus fort potentiel de réduction de consommation d'eau et des **50 sites industriels les plus émetteurs. Ce n'est pas le cas aujourd'hui !**
 - **Mobiliser la commande publique responsable pour transformer les chaînes de valeur**

De la même manière que pour l'octroi des aides publiques, il ne s'agit de récompenser uniquement les bons élèves, mais d'impulser une amélioration des pratiques de toutes les entreprises en intégrant aux appels d'offre publics des critères sociaux et environnementaux.

Ces critères peuvent porter sur des objectifs de **réduction de l'empreinte carbone ou eau** (en analyse du cycle de vie), la réversibilité des constructions nouvelles, des actions de formation des salariés au regard des besoins de la transition écologique ou encore l'enjeu d'une meilleure coordination des maîtres d'ouvrage de réseaux et d'infrastructures pour réduire les émissions de GES des travaux et augmenter la durée de vie des infrastructures.

Par-delà la commande publique, il importe de renforcer les exigences des cahiers des charges de labellisation et des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) en matière d'écoconception pour développer l'économie circulaire.

- **Systematiser la démarche d'achats responsables des entreprises**

A nouveau, il s'agit là d'un levier efficace pour sensibiliser sur les pratiques au sein de l'entreprise, mais c'est aussi l'opportunité d'engager un dialogue inter entreprise pour impulser une dynamique d'amélioration des pratiques environnementales et sociales des fournisseurs et des sous-traitants. Il convient notamment de repenser l'achat en adoptant une logique de cycle de vie et de coût global.

L'obligation de **devoir de vigilance aux grandes entreprises donneuses d'ordre** doit par ailleurs prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à leurs activités, jusqu'aux activités des sous-traitants et fournisseurs.

- **Promouvoir une régulation des activités économiques concentrées sur le cycle de vie**

A l'instar du règlement européen sur les batteries, il est indispensable de réglementer les productions, en particulier de produits manufacturés, pour intégrer des exigences environnementales sur l'ensemble du cycle de vie.

Le périmètre des exigences doit couvrir l'ensemble du cycle de vie depuis l'origine des matériaux et minerais incorporés jusqu'à sa destruction ou réutilisation. Ces exigences peuvent porter sur l'empreinte carbone du produit, en fonction de son origine et de la nature des matériaux utilisés, l'obligation d'incorporer des matériaux recyclés dans des proportions définies, la durée de vie du produit, ou encore des obligations de transparence sur les possibilités de réparation et de réutilisation. Ces exigences peuvent se renforcer progressivement pour faire monter l'ensemble d'une chaîne de valeur en durabilité.

Fiche 8. L'eau, un bien commun à régénérer et à régir démocratiquement

L'eau est un **bien commun**, dont l'accès doit être garanti de manière universelle, mais dont la disponibilité limitée et raréfiée laisse entrevoir des **conflits d'usages**, appelant à une **gestion collective**. Ces conflits doivent être **prioritairement résolus par la sobriété** ; mais ils doivent également être **hiérarchisés démocratiquement** afin de garantir un partage équitable entre usages essentiels. Plusieurs leviers doivent y concourir.

○ Renforcer les principes du pollueur-payeur et du préleveur-payeur

Un ménage modeste consomme moins d'eau qu'un ménage aisé, qui lui-même consomme moins d'eau et altère moins sa qualité qu'une activité économique. Or les ménages contribuent davantage aux redevances perçues par les agences de l'eau que tous les autres contributeurs (industrie, agriculture, etc.).

Il importe de rééquilibrer la charge de l'utilisateur vers les industriels. Le projet de loi de finances 2024 fait un premier pas avec la réforme de la redevance.

L'eau étant une **ressource limitée**, cette mesure doit être complétée par :

- La généralisation de la **tarification progressive de l'eau**. Ce tarif pourrait être saisonnalisé et/ou territorialisé.
- La mise en place, en corollaire, **d'un socle universel d'accès à une eau de qualité**, un premier pallier tarifaire permettant de répondre aux besoins essentiels de chacun, en prenant en compte la composition du foyer. Les consommations supplémentaires pourraient être rendues progressives pour favoriser les économies d'eau.
- La généralisation de **quotas pour les activités économiques** les plus consommatrices, au-delà desquels des pénalités financières, voire une impossibilité de prélèvement, seraient appliqués. Cela représenterait une véritable incitation à la transformation des pratiques agricoles et industrielles.

L'objectif est d'inciter les acteurs économiques à réduire à la fois leur consommation d'eau (procédés performants, utilisation des eaux usées et traitées et de pluie, etc.) et les pollutions qu'ils occasionnent (réduction de l'usage de substances polluantes, tels que les pesticides).

- **La garantie d'un financement pluriannuel des investissements de l'Etat destinés à entretenir et réparer les réseaux et canalisations**, y compris les moyens techniques et humains des opérateurs d'Etat et des collectivités territoriales.
- L'association des **représentants des salariés** au sein des **Comités de bassins** – qui élaborent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (**SDAGE**) – et des **Commission locales de l'eau** (CLE) – qui élaborent les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (**SAGE**).
- **Le déploiement de projets territoriaux de la gestion de l'eau (PTGE)** coconstruits par l'ensemble des usagers de l'eau d'un territoire, permettant de réduire la consommation et les prélèvements d'eau, et d'optimiser la ressource en eau dans une logique de mutualisation.

Plus globalement, la réflexion sur l'optimisation de la gestion et de l'usage de l'eau doit être conduite avec l'ensemble des acteurs économiques d'une filière sur un même bassin versant, par exemple, avec les acteurs du bâtiment et de l'aménagement.

- L'insertion d'un volet « **sobriété Eau** » dans des documents de planification territoriaux et de gestion durable de l'eau, ainsi que dans l'ensemble des outils et labels (Ecoquartier,

Contrats – de ruralité – de relance et de transition écologique, Action cœur de ville, etc.), conformément aux propositions issues des Assises de l'eau. Il s'agit notamment :

- **D'adopter des règles de répartition** de partage de la ressource par usage et type d'utilisateurs (résidence secondaire avec piscine, entreprise n'ayant pas engagé de plan d'action pour réduire sa consommation, etc.), selon les saisons et l'état de la qualité de l'eau.
- **De restaurer la qualité du cycle de l'eau** en massifiant les solutions fondées sur la nature (stocks naturels telles que les zones humides, végétalisation ; infrastructures agro-écologiques telles que les haies ; désimperméabilisation ; etc.) et de régénérer les écosystèmes afin de ralentir les écoulements et les temps de transferts entre l'amont et l'aval, et de favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols.

Fiche 9. Pas de transformation écologique possible sans intégration des enjeux de biodiversité

La CFDT appelle à **un renforcement de la responsabilité des entreprises et des administrations** sur les enjeux de biodiversité, aujourd'hui très insuffisamment pris en compte.

La préservation et la régénération de la biodiversité et des ressources naturelles doivent être systématiquement intégrées dans le fonctionnement et la stratégie des entreprises et des administrations (approvisionnement, procédés de production, consommation de matières et de ressources, d'énergie, mobilité, restauration collective, gestion des déchets, usages du numérique, fonciers, organisation du travail, etc.). Plusieurs leviers peuvent être actionnés à cette fin :

- Mettre en place une politique d'achats et de marchés publics intégrant la préservation de la biodiversité ;
- Conditionner les aides publiques à l'adoption d'une stratégie en matière de préservation de la biodiversité, notamment construire un plan d'actions de réparation, de préservation (réduire et éviter) et de régénération de la biodiversité ;
- Identifier des référents biodiversité dans les entreprises et les administrations ;
- Elaborer, au niveau interprofessionnel, avec l'aide de scientifiques et d'entreprises engagées dans la biodiversité, un module d'information-sensibilisation sur la biodiversité, accompagné d'une méthode, de conseils et d'exemples pour élaborer le plan d'actions.

Fiche 10. Agir avec la CFDT pour garantir une transition juste – Les outils d’Au travail pour le climat !

La CFDT agit, par le dialogue social et la négociation, dans :

- les branches, les entreprises, les administrations, les territoires.

Elle porte sa voix dans :

- Les comités stratégiques de filière du Conseil national de l’Industrie
- Les instances nationales et territoriales de dialogue démocratique, social et environnemental⁶
- Les exercices de construction des feuilles de route et stratégies nationales et européennes en matière climatique, énergétique, de mobilité, de biodiversité et d’adaptation au réchauffement climatique ou dans l’élaboration des projets de loi

La CFDT accompagne et outille ses militants pour agir concrètement *Au travail pour le climat* !

La plateforme d’accompagnement, de ressources et de conseils ARC offre de nombreux outils pour agir syndicalement dans les entreprises et les administrations :

- Une boîte à outils « Transition juste : où en est mon entreprise ? »
- Faire vivre la transition écologique juste dans l’entreprise/l’administration
- Les leviers du CSE pour la transition écologique
- Négocier la transition écologique juste
- Négocier un plan de mobilité durable en entreprise
- Le “forfait mobilités durables” dans les fonctions publiques
- Faire vivre le Pacte du pouvoir de vivre dans les entreprises et les administrations

Des webinaires thématiques d’appropriation sur Jeparticipe.cfdt.fr organisés par l’ensemble des organisations de la CFDT

- En replay, le décryptage de l’accord national interprofessionnel Dialogue social et transition écologique qui permet d’agir à tous les niveaux du dialogue social

Santé, sécurité, qualité de vie et conditions de travail : les leviers syndicaux

Des **formations** pour comprendre les enjeux et les impacts des changements climatique et environnementaux, et construire une stratégie en matière de transition écologique dans sa structure (URI, fédération) ou dans son entreprise et son administration

Des **réseaux de militants** qui se développent – réseau des responsables de la transition écologique et du développement durable des fédérations professionnelles et des unions régionales, réseau des Sentinelles vertes, etc.

De nombreuses **initiatives** prises par les structures CFDT (séminaire, groupes de travail, fresque du climat, actions écoresponsables, etc.)

Vous pouvez retrouver toutes ces informations dans votre espace adhérent CFDT, dans l’**espace Transition écologique**

Vous pouvez y partager vos pratiques et initiatives, ainsi que vous informer des actualités CFDT.

Une seule adresse pour faire remonter vos actions et vos besoins : transitionjuste@cfdt.fr

⁶ Commission économique du développement durable, Conseils économiques sociaux et environnementaux (CESE et CESER), Conseil national de la transition écologique, Conseil national de la biodiversité, Conseil national de l’économie circulaire, Comité national de l’eau, Conseil national de l’air, Conseil national d’orientation de la BPI, Conseil national de la mer et du littoral, etc.